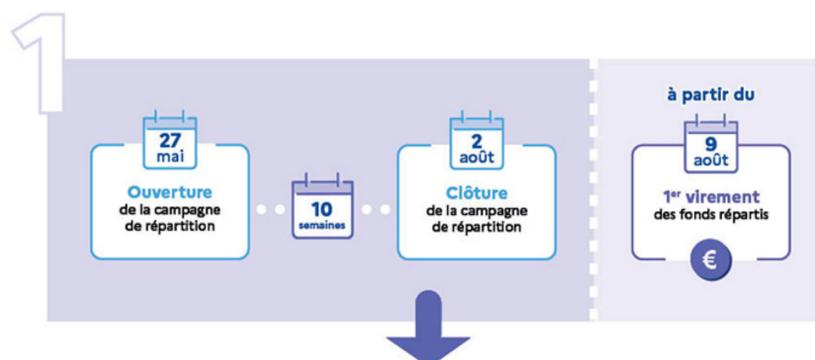


Calendrier 2024 de la plateforme SOLTéA

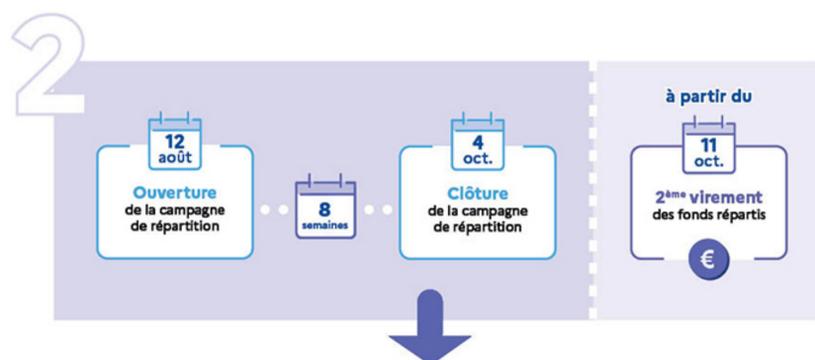
Ouverture de la plateforme



1^{ère} période de répartition



2^{ème} période de répartition



Fonds non répartis



Version textuelle du calendrier :

Ouverture de la plateforme

À partir du 6 mai 2024 : Ouverture de SOLTéA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations

À partir du 27 mai 2024 : Ouverture de SOLTéA aux employeurs

1^{ère} période de répartition

27 mai 2024 : Début de la 1^{ère} période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs

2 août 2024 : Clôture de la 1^{ère} période de répartition

À partir du 9 août 2024 : 1^{er} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2^{ème} période de répartition

12 août 2024 : Début de la 2^{ème} période de répartition

4 octobre 2024 : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA

À partir du 11 octobre 2024 : 2^{ème} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

Fonds non répartis

À partir du 25 octobre 2024 : Versement des fonds non répartis par voie réglementaire.

[Plan du site](#)